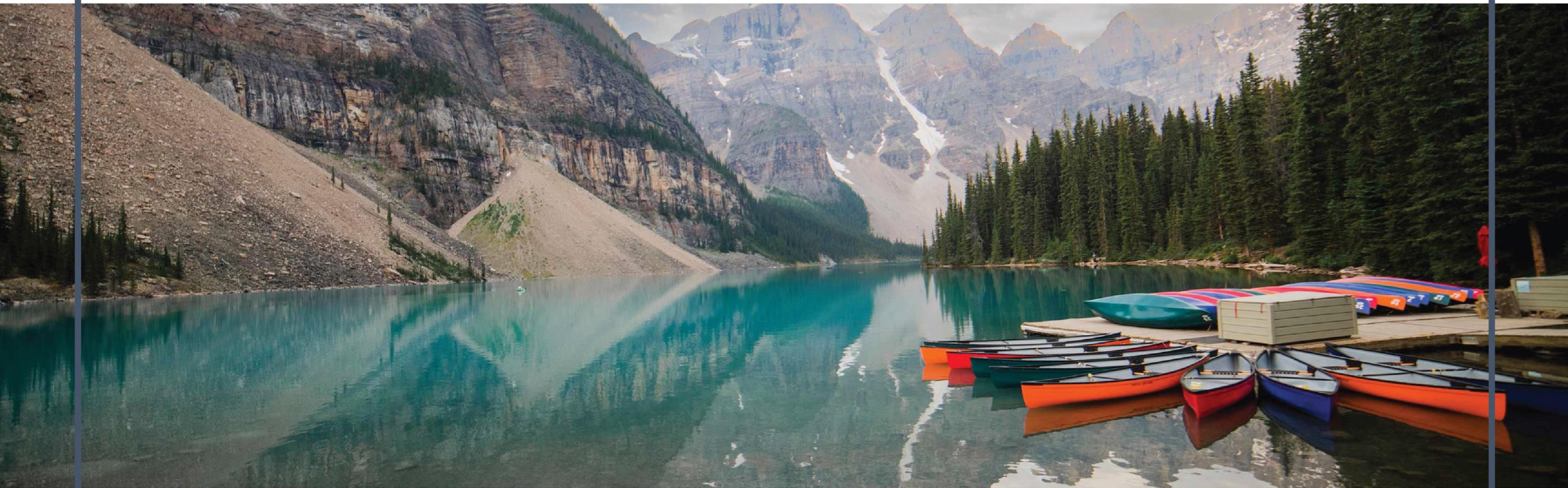




Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

Comité externe d'examen des griefs militaires

Cat. No. DG3-4F-PDF

ISSN 2818-7393

À moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de la personne responsable du droit d’auteur du Comité externe d’examen des griefs militaires. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Comité externe d’examen des griefs militaires

60, rue Queen, 9e étage

Ottawa (Ontario) K1P 5Y7

Téléphone : 343-991-2035

mgerc.information.ceegm@mgerc-ceegm.gc.ca

<https://www.canada.ca/fr/externe-examen-griefs-militaires.html>

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par de la Défense nationale, 2025.

Also available in English

Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies (ONU), et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, le Comité externe d'examen des griefs militaires (le Comité) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 du Comité. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD du Comité au cours de l'exercice 2024-2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD du Comité et dans le rapport sur la SMDD 2024 à 2025.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle du Comité rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements du Comité externe d'examen des griefs militaires





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

Le présent objectif, qui vise à prendre des mesures pour réduire les inégalités et à faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits, et des Métis, provient des cibles établies dans le Cadre mondial d’indicateurs relatifs aux ODD :

- 10.2 : D’ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 : Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Des inégalités sociales, économiques et environnementales persistent au Canada. Ces inégalités touchent de manière disproportionnée les personnes partageant des facteurs identitaires multiples et croisés, tels que l’identité et l’expression de genre, la race et l’ethnicité, la communauté de foi, le fait d’être autochtone, le handicap, l’orientation sexuelle et le faible statut socio-économique.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en oeuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Veiller à ce que les membres du personnel du Comité suivent une formation sur la compétence culturelle l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis en vue de faire progresser une réconciliation, ainsi qu'une formation sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des membres du personnel qui ont suivi la formation obligatoire ou des formations optionnelles sur la compétence culturelle. Voici des exemples de formation : • Une vérité qui dérange : survol de l'histoire des relations entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada* • Prendre des mesures à l'égard de la réconciliation autochtone • Compétence culturelle : perspectives autochtones • La réconciliation commence par moi Point de départ : Pourcentage du personnel formé [0 % en 2023-2024] Cible : 50 % d'ici le 31 mars 2025, 75 % d'ici le 31 mars 2026, 100 % d'ici le 31 mars 2027 *Formation obligatoire	Les fonctionnaires fédéraux jouent un rôle unique qui leur permet de contribuer à créer des relations respectueuses avec les peuples autochtones. La présente mesure encourage les membres du personnel du Comité à accroître leurs connaissances en matière de compétence culturelle à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que leurs connaissances de la Déclaration de l'ONU. La présente mesure permet l'acquisition des connaissances requises pour mettre en œuvre cette déclaration. Cibles pertinentes ou ambitions : Cible du CMI - 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	Résultat de l'indicateur : 90 % des employés ont suivi la formation obligatoire ou facultative sur les compétences culturelles relatives aux peuples autochtones offerte par l'École de la fonction publique du Canada. Notes : Un point visant à renseigner le personnel sur les peuples autochtones et leur culture est intégré à l'ordre du jour de chacune des réunions de tout le personnel. Pour commémorer la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, en septembre 2024, des exercices de couvertures, une activité interactive, ont été organisés pour tous les employés afin de mieux illustrer les effets passés et actuels de la colonisation sur les peuples autochtones, par la voie d'une simulation visuelle et participative mettant le territoire en scène.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 10 – Inégalités réduites

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du Comité soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Dans le but de contribuer à une réconciliation sur le plan économique avec les peuples autochtones, le gouvernement du Canada a établi une cible minimale obligatoire visant à accorder au moins 5 % de la valeur des contrats de l’administration fédérale à des entreprises possédées ou dirigées par des communautés autochtones. Selon un échéancier prescrit par Services aux Autochtones Canada, le Comité fait partie de la Phase 3 dans le cadre de laquelle il doit atteindre la cible minimale obligatoire de consacrer 5 % de la valeur totale annuelle de ses contrats à des entreprises autochtones d’ici 2024-2025. Même s’il n’est pas obligé d’atteindre cette cible avant les deux prochaines années, le Comité souhaite aider les communautés autochtones et il a déjà ajusté ses processus internes et son plan d’achats. Voici les cibles fixées : 3 % en 2022-2023, 4 % en 2023-2024 et 5 % en 2024-2025.	Cible ou ambition pertinente : <i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	En 2022-2023 : 5,36 % des contrats du Comité ont été accordés à des entreprises possédées ou dirigées par des communautés autochtones. En 2023-2024 : 14,15 % des contrats du Comité ont été accordés à des entreprises possédées ou dirigées par des communautés autochtones. En 2024-2025 : 15,78 % des contrats du Comité ont été accordés à des entreprises possédées ou dirigées par des communautés autochtones. Bien que le Comité ait réussi à atteindre son objectif de 5 % au cours des trois exercices précédents, il est important de souligner qu’en tant que micro-organisation disposant d’un nombre limité de possibilités de passation de marchés, le Comité pourrait avoir de la difficulté à atteindre cet objectif chaque année. Néanmoins, le Comité reste déterminé à atteindre et à dépasser cet objectif chaque fois que possible au moyen d’une stratégie d’achat proactive et inclusive.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

Le présent objectif, qui vise à réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission contribue directement à l'atteinte des cibles du CMI relatives aux ODD :

- 12.3 : D'ici 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- 12.4 : D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- 12.5 : D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

En passant à une économie moins polluante et plus circulaire qui accorde la priorité à la réduction de la consommation et de la production de déchets, à la réutilisation des ressources déjà extraites et à la recherche de processus et de technologies qui adoptent une approche systémique globale afin de réduire les déchets dans l'ensemble de l'économie, nous pouvons contribuer à réduire les impacts négatifs sur l'environnement. Cela permet également d'améliorer la résilience face aux pénuries de ressources, à la hausse ou à la volatilité des prix et aux interruptions de la chaîne d'approvisionnement.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Renforcer les exigences en matière d'achats écologiques	Veiller à ce que les spécialistes des achats et de la gestion du matériel suivent de la formation sur les achats écologiques (cours « Considérations autochtones en matière d'approvisionnement » à l'École de la fonction publique du Canada, ou un cours équivalent) lors de leur première année d'entrée en fonction dans ce rôle Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des spécialistes des achats et de la gestion du matériel qui ont suivi une formation sur les achats écologiques lors de leur première année d'entrée en fonction Point de départ : En 2023-2024, 0 % des spécialistes des achats et de la gestion du matériel ont suivi une formation sur les achats écologiques Cible : 100 % des spécialistes des achats et de la gestion du matériel ont suivi une formation sur les achats écologiques lors de leur première année d'entrée en fonction	Les achats écologiques tiennent compte de considérations environnementales lors de la prise de décision et sont censés motiver les fournisseurs à réduire les effets négatifs sur l'environnement des biens et services qu'ils produisent et de leurs chaînes d'approvisionnement Cible et ambition pertinente : <i>Ambition du CIC :</i> La population canadienne consomme de manière durable <i>Indicateur du CIC :</i> 12.2.1 Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement <i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Résultat de l'indicateur : 50% des spécialistes des achats et de la gestion du matériel ont suivi une formation sur les achats écologiques lors de leur première année d'entrée en fonction. Notes: Le cours « Considérations autochtones en matière d'approvisionnement », offert par l'École de la fonction publique du Canada, a été ajouté à la liste des cours obligatoires que doivent suivre les spécialistes des achats. 50% des spécialistes des achats et de la gestion du matériel ont suivi la formation « Considérations autochtones en matière d'approvisionnement » (COR409). 25% des spécialistes des achats et de la gestion du matériel ont suivi la formation sur les achats écologiques (COR405).

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du Comité soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Promouvoir les formations sur le développement durable au sein des membres du personnel pour accroître leurs connaissances et leur compréhension des objectifs du gouvernement du Canada en matière de développement durable et des pratiques écologiques au sein de l'administration fédérale Inviter une experte ou un expert, une fois par an, pour faire une présentation sur des initiatives environnementales et des progrès en la matière à l'échelle de l'administration fédérale (ex. expliquer les activités des autres organisations). Formations optionnelles : • Séance d' « Entre cadres » : Le rôle de cadre dans la lutte contre les changements climatiques • Série « Café virtuel de l'École de la fonction publique » : Les changements climatiques – que faire maintenant? • Étude de cas sur la mise en œuvre des politiques : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 Experte ou expert à inviter : Étant donné que le Comité tient une réunion de tout le personnel deux fois par année, cela serait l'occasion idéale d'inviter une experte ou un expert à faire une présentation sur un sujet lié au développement durable.	Cible ou ambition pertinente : <i>Ambition du CIC :</i> La population canadienne consomme de manière durable <i>Indicateur du CIC :</i> 12.2.1 Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement <i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	En 2024-2025, afin de promouvoir le développement durable au sein de l'organisation et auprès du personnel, le Comité a pris les décisions et mesures suivantes : • L'organisation a publié un billet de blogue à l'intention du personnel pour promouvoir les pratiques « réutiliser-réduire-recycler » pendant la Semaine nationale de la fonction publique. • La page intranet « Édifice et lieu de travail » a été mise à jour afin de proposer aux employés des solutions à faible empreinte carbone pour leurs déplacements. • L'organisation a cessé d'utiliser Amazon pour ses livraisons et opte désormais pour des solutions locales.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

Le présent objectif, qui vise à prendre des mesures relatives aux changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les polluants climatiques de courte durée, et en favorisant la résilience, contribue directement à l'atteinte des cibles du CMI relatives aux ODD :

- 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Les effets des changements climatiques causés par l'humain se font sentir partout au Canada. La population canadienne constate qu'il y a davantage de températures et de précipitations extrêmes ainsi que des feux de forêt, des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations qui sont plus fréquentes et plus graves. Le Canada se réchauffe deux fois plus vite que le réchauffement moyen global, et la situation est pire dans l'Arctique canadien. Au même moment, la hausse du niveau de la mer ainsi que d'autres effets moins visibles (comme l'augmentation de l'acidité des océans et une baisse de leur niveau d'oxygène) nuit aux écosystèmes et à des industries, dont celle de la pêche.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en oeuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par la prise de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à accroître la résilience face aux changements climatiques et à rendre les opérations de l’administration fédérale plus écologiques	Trouver des locaux dans un édifice écologique en vue du déménagement en 2028 Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Trouver des locaux appartenant au gouvernement (édifice carboneutre et résilient au climat où ces deux éléments sont prioritaires) Point de départ : Les locaux actuels sont situés dans un édifice dont les normes écologiques ne sont pas conformes à la vision du gouvernement du Canada et dans des locaux trop grands pour les besoins de l'organisation Cible : Trouver des locaux vraiment plus petits, qui seront mis en commun, dans un édifice écologique d’ici 2028	Cible ou ambition pertinente : Cible du CMI : 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Résultat de l’indicateur: Le Comité a signé un accord qui a été mis en œuvre en 2024-2025 pour libérer un étage de locaux à bureaux, ce qui a permis de réduire de 31 % l’espace occupé par les bureaux. Le Comité continue de planifier le regroupement avec des organismes similaires dans de nouveaux locaux à bureaux en prévision de la fin du bail du bâtiment, en 2028-2029. Notes : Le Comité a dépersonnalisé les espaces de travail dans son bâtiment actuel. Au besoin, les futurs locaux répondront aux normes écologiques du gouvernement du Canada et s’aligneront sur le Plan de réduction du portefeuille de bureaux du gouvernement du Canada. Dans le cadre de cette transition, le Comité prévoit réutiliser son mobilier de bureau existant dans la mesure du possible, afin de réduire les coûts et de promouvoir la durabilité environnementale.

Intégration du développement durable

Le Comité continuera de veiller à ce que son processus décisionnel prenne en considération les objectifs et les cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale et économique stratégique (ÉEÉS). L'ÉEÉS d'une politique, d'un programme ou d'une proposition réglementaire comprend une analyse des effets sur le climat, la nature, l'environnement et l'économie de la proposition en question.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations du Comité sont publiées lorsqu'une initiative ayant fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale et économique détaillée est mise en œuvre ou annoncée ([voir ici](#)). L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux et économiques d'une initiative, y compris les contributions aux objectifs et aux cibles de la SFDD, ont été pris en considération lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Le Comité n'a pas eu de propositions sujettes à une ÉEÉS détaillée qui ont été annoncées ou mises en œuvre en 2024-2025.

